



1. De bar en bar sur Saint-Laurent

PAR ALAIN LABELLE.

La problématique des bars dans le quartier en est également une de législation. Depuis la fin des années 80, l'appareil municipal ne réussit pas à contrôler, par manque de volonté ou par laxisme, le nombre de bars (approximativement 60) dans le secteur du boulevard Saint-Laurent. Pire encore, lorsqu'un groupe de citoyens porte plainte contre un établissement, le processus est tellement long qu'il découragerait le plus convaincu. L'exemple du Tantra est fort approprié. Suite à la fermeture du Pool pub (qui respectait de façon générale la tranquillité du quartier) le «dance club» Tantra ouvre ses portes (ou plutôt sa porte...). Les propriétaires décident, pour une question d'aménagement intérieur, de transférer la porte principale à l'arrière (donc d'utiliser l'ancienne porte de secours du Pool pub comme porte principale). Le hic, c'est que le choix des propriétaires ne tient pas compte du fait que la rue Guilbault (où sera dorénavant la porte) est une rue résidentielle. Après quelques jours d'utilisation, les événements dégringolent: tollé des citoyens qui ne peuvent plus dormir, correspondance d'une citoyenne avec le bureau du maire sans vrai résultat à ce jour, intervention du conseiller indépendant Prescott dans le dossier, pétition, appel au boycott et arrestation d'un résident à bout de nerf mais surtout épuisé par des semaines d'attente d'une solution dans un dossier qui s'éternise.

Comment régler une situation qui exige une certaine rapidité quand l'appareil municipal auquel

les citoyens doivent se référer n'apporte que peu d'assistance et peu de compréhension? Depuis le départ, il était évident que les promesses et les bonnes intentions des propriétaires ne s'avèreraient que poudre aux yeux. Les pressions sur les différents services fonctionnalisés de la ville n'aboutissent à rien. Bref, tout a été fait mais aucune solution n'a été apportée au problème. Pourquoi?

D'abord, parce que les différentes instances municipales n'avaient pas les mêmes explications à donner au problème. Certains, comme le bureau du maire, prétendaient que les propriétaires agissaient dans l'illégalité. D'autres soutenaient qu'ils pouvaient le faire. D'autres privilégiaient que chaque partie mette de l'eau dans son vin... Bref le mélémélo complet! La vraie réponse?

Parce que la rue est zonée résidentielle mais également zonée commerciale, ce qui interdit et permet aux propriétaires de laisser leur entrée principale sur Guilbault. Quoi faire maintenant? La réglementation est pour le moins vague. Chose certaine, le Tantra, bien que faisant preuve d'une complète fermeture face à son voisinage, n'agit pas dans l'illégalité en plaçant sa porte à l'arrière. Et les citoyens ont certainement raison de se plaindre des inconvénients causés par une telle situation. Bref, si la réglementation avait été plus précise et mieux pensée, rien de cela ne serait arrivé. L'administration en place doit se servir de situations semblables pour démontrer sa rapidité à régler des dossiers urgents. Mais ce qui est urgent pour seulement 250 personnes, peut-il l'être pour le comité exécutif?

La réglementation municipale porte-t-elle préjudice aux citoyens montréalais?

Depuis quelques mois, plusieurs résidents sont les victimes de problèmes occasionnés par une réglementation défailante ou inexistante. Nous vous présentons ce mois-ci trois événements qui auraient pu être évités par une réglementation plus rigoureuse. Mais il ne s'agit pas seulement de légiférer, encore faut-il que la réglementation soit appliquée. Un défi de taille pour l'administration actuelle...

Si un directeur de service ou un membre du comité exécutif avait demeuré sur cette rue, les choses auraient-elles été plus rapides?

Le conflit entourant les bars polarise les intervenants.

D'un côté, il y a ceux qui soutiennent que Saint-Laurent et ses environs sont dans un secteur commercial. Ces derniers perçoivent généralement l'existence des bars et leur nombre d'un bon œil. Ils ont tendance à minimiser les inconvénients des bars en prétendant que les résidents savaient à quoi s'attendre en déménageant dans un quartier aussi animé. Il y a, à l'opposé, les résidents et certains autres commerçants qui prétendent habiter le quartier depuis des dizaines d'années, bien avant la venue des bars. Ils s'inquiètent de voir ce que devient tranquillement Saint-Laurent: une rue spécialisée en bars et discothèques. Un secteur dépendant largement des modes du moment et qui risque de détruire la diversité commerciale de la «main» et également les oreilles des citoyens... Comment l'appareil municipal, par ces élus et fonctionnaires, peut-il revenir à son intérêt premier: le citoyen? ♦

2. Immeubles abandonnés: le temps d'y mettre le feu...

La durée de la période laissée aux propriétaires fonciers avant que la Ville ne leur demande de boucher les ouvertures des immeubles laissés à l'abandon, peut varier de trois mois à quatre ans. Selon le porte-parole du Service des incendies, Jean Doré (pas LE Jean Doré), la durée de cette période d'agrément dépend de l'état du bâtiment lui-même. «Nous ne pouvons pas obliger un propriétaire à barricader un immeuble en bon état simplement parce qu'il est

vide» a dit monsieur Doré. Il admet toutefois que ces immeubles vacants sont une invitation pour les vagabonds et les enfants curieux, sans parler des pyromanes. N'importe qui peut provoquer un incendie accidentel. Un règlement plus sévère permettrait de prévenir, et à long terme, de réduire le nombre de feux comme celui qui a embrasé dix appartements au coin de la rue Duluth et de la rue Saint Urbain. ♦ A. H.

3. Pesticides, politique et perfidie

Par ARIEL HARPER

Le 19 juin 1995, au conseil de ville, le maire Bourque a dit à Jean-Dominique Lévesque-René que la ville n'utilisait que des pesticides organiques. Jean-Dominique a onze ans. Il a un lymphome non-Hodgkinnien, une forme de cancer associée à l'usage des pesticides. Il a gagné le YTV Youth Achievement Award pour sa croisade contre l'usage des pesticides. Une semaine plus tard, le conseiller Michael Applebaum a filmé en vidéo un employé municipal en train de répandre du Round-Up au parc MacDonald quelques heures avant que des enfants ne viennent y jouer. Le principe actif du Round-Up, le glyphosate, provoque des troubles urinaires, des nausées et des vomissements. Il a été associé au cancer des testicules. Ces informations sont facilement accessibles auprès de la CAP, Citizens for Alternatives to Pesticides (groupe de citoyens pour des alternatives aux pesticides), le PAG, the Pesticide Action Group (groupe d'action contre les pesticides), ou encore auprès de la NYCAP, the New York Coalition for Alternatives to Pesticides (la coalition New-Yorkaise pour des alternatives aux pesticides) ...etc. Pourquoi mentir à un enfant?

Et pourquoi nous mentir à nous? Le 17 juillet 1995, toujours au conseil de ville, le maire Bourque a affirmé que la ville «n'utilise presque plus de pesticides.» Il répondait à une question posée auparavant par Béatrice Malmström de Rosemont, une ancienne infirmière qui travaillait au service public d'épidémiologie de McGill. Elle voulait savoir quand la ville de Montréal aura des lois aussi sévères que celles de Hudson, qui a totalement proscrit l'usage des pesticides chimiques. (La réglementation actuelle sur les pesticides au Québec est faite par chaque municipalité individuellement). Actuellement, il n'y a pas de loi précise à Montréal, mais l'incident du Parc MacDonald fait ressortir le besoin d'une réglementation claire.

Madame Malmström n'était pas la seule à poser des questions sur les pesticides: Sam Teitelbaum, de Hampstead, a demandé si monsieur Bourque avait une liste des produits inertes contenus dans le Round-up. Les produits «inertes» servent à augmenter l'action des pesticides. Les produits actifs sont connus et doivent être étiquetés, d'après la loi canadienne. Les pro-



Le 14 juillet dernier, les voisins du Tantra en appelaient au boycott de l'établissement. / Tantra's neighbours, tired of rowdy crowds at the bar, called for a boycott July 14th.